

Conseil Economique et Social Régional

**La télévision
à la Réunion :
à l'aube
d'une nouvelle
ère**

**La télévision
à la Réunion :
à l'aube
d'une nouvelle
ère**

Sommaire

Première partie

Avis des commissions du C.E.S.R.

Avis des commissions du Conseil Economique et Social Régional
sur le rapport « La télévision à la Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère » 5

Deuxième partie

Rapport

• **Préambule** 9

• **Le constat** 11

Le paysage télévisuel métropolitain

Le paysage télévisuel réunionnais

La place de la T.V.E.

• **Perspectives d'évolution** 19

Les N.T.I.C. et la télévision

Les projets

• **Recommandations** 25

Le choix de la fibre optique

La création de bouquets de chaînes

Le devenir des chaînes locales

L'action éducative et culturelle de la télévision régionale de service public

• **Conclusion** 29

Troisième partie

Annexes - Remerciements - Rapports et Etudes du C.E.S.R.

• **Annexes** 33

• **Remerciements** 43

• **Rapports du C.E.S.R.** 45

Première partie

Avis des commissions du C.E.S.R.

Rapport et avis présentés à l'assemblée plénière
du 6 mai 1998 :
adoptés à l'unanimité des membres présents
et représentés

Avis des commissions du Conseil Economique et Social Régional sur le rapport "La télévision à la Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère"

Assemblée plénière du 6 mai 1998

*Adopté à l'unanimité des membres présents
et représentés.*

Les commissions du C.E.S.R. adhèrent au rapport : « La télévision à la Réunion : à l'aube d'une nouvelle ère ».

Elles approuvent les recommandations formulées par les commissions « emploi et formation » et « affaires sociales, culturelles et sportives » s'agissant notamment de :

- la préservation de l'identité et du patrimoine local, au travers d'une télévision régionale : **une télévision de proximité ambitieuse,**

- l'information vis-à-vis des familles dont il faut attirer l'attention sur **le coût financier des bouquets de chaînes et son impact sur leur budget,**

- **la qualité des émissions proposées** par les promoteurs de bouquets. En effet, il convient que les pouvoirs publics, mais aussi les parents, veillent à ce que la télévision ne soit pas seulement utilisée à des fins ludiques mais aussi éducatives et à ce qu'elle favorise l'acquisition de connaissances.

Les commissions souhaitent que les collectivités locales s'assurent de la desserte complète du territoire réunionnais sans pour autant que les promoteurs de bouquets de chaînes ne bénéficient de subventions publiques.

Elles proposent enfin que le rapport soit régulièrement actualisé compte tenu des rapides et nombreuses évolutions dont la télévision fait l'objet.

6

7

Deuxième partie

Rapport

Rapport présenté par les commissions
"emploi et formation" et "affaires sociales,
culturelles et sportives"

Préambule

En 1995, le C.E.S.R. a adopté une motion puis un avis concernant la création d'une chaîne entièrement dévolue à la connaissance et au savoir à la Réunion, à l'image de ce qui existe en Métropole et dans tous les pays européens (cf. annexe 1). Compte tenu des évolutions et des enjeux concernant la télévision réunionnaise, les commissions « emploi et formation » et « affaires sociales, culturelles et sportives », ont décidé de poursuivre leurs travaux en la matière. Les diverses auditions réalisées ont montré que le Paysage Télévisuel Réunionnais (P.T.R.) est appelé à évoluer et ont conduit les commissions à travailler sur son avenir en même temps que sur son contenu. Les évolutions, rapides et nombreuses, font que ce rapport ne peut être qu'un rapport d'étape.

Au fil des auditions, les commissions se sont attachées à définir le point de vue des différents responsables des stations locales vis-à-vis des émissions éducatives et leur stratégie quant à l'intégration de ces émissions dans les grilles de programmes. Il en est ressorti un constat général : celui de la difficulté à trouver un public pour les émissions éducatives. La survie des stations « commerciales » - R.F.O.R. 1¹, Canal +, Antenne Réunion, T.V.SUD, T.V.4 - dépend de leur aptitude à intéresser le plus grand nombre de téléspectateurs, quel que soit leur âge, leur sexe, leur catégorie socioprofessionnelle..., et à les fidéliser. C'est pour cette raison que ces stations optent, le plus souvent, pour des émissions peu spécialisées, alliant au divertissement le savoir. La spécialisation de R.F.O.R. 2 dans les émissions culturelles et éducatives fait l'unanimité car tous s'accordent à dire qu'il appartient au service public d'assurer l'éducation et la formation de toute la population. Relais des productions du Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.), des émissions de La Cinquième - chaîne nationale « de la connaissance, du

savoir et de l'emploi »-, et des émissions d'Arte -chaîne culturelle franco-allemande-, le second canal de R.F.O.R. est donc appelé à remplir un rôle éducatif essentiel.

L'étude comparée du P.T.R. et du Paysage Télévisuel Métropolitain (P.T.M.) montre, de plus, que la Réunion a encore beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre, dans ce domaine, le niveau de la Métropole.

Ce fossé qui sépare le P.T.R. et le P.T.M. pourrait d'ici peu s'atténuer, compte tenu des innovations technologiques que nous verrons au cours d'une seconde partie.

Des recommandations seront formulées en troisième partie. Elles portent sur la création de bouquet de chaînes, sur le devenir des chaînes locales ainsi que sur les actions éducatives qu'il conviendrait de mener.

(1) R.F.O.R. : Société publique qui officie, en matière audiovisuelle, sur les départements et territoires d'outre-mer. Cf. point sur le P.T.R.

1- Le Paysage Télévisuel Métropolitain (P.T.M.)

Historique

Le 26 avril 1935, la télévision est officiellement inaugurée. Elle s'appellera successivement la Radio Télévision Française (R.T.F., en 1949), l'Office de la Radio Télévision Française (O.R.T.F., en 1964). Les foyers s'équipent de plus en plus et la télévision, « signe extérieur de richesse », devient rapidement un « bien de consommation courant ».

En 1974, l'O.R.T.F. éclate et donne naissance à :

- 3 sociétés nationales de programmes (TF1, Antenne 2, France 3 Région),
- 1 Société Française de Production (S.F.P.),
- 1 radio (France Inter).

Une nouvelle organisation est établie, par la loi sur l'audiovisuel de 1986, avec la privatisation de T.F.1 puis avec les transformations

d'Antenne 2 en France 2, et de France 3 Région en France 3 en 1992. France 2 et France 3 seront la même année réunies sous la bannière de France Télévision.

Le paysage télévisuel métropolitain connaît un réel bouleversement. L'heure est, désormais, à la télévision mondiale en version numérique². On parle maintenant de « révolution de la télévision numérique » qui mettra probablement fin au téléviseur analogique³. Aujourd'hui deux cents chaînes sont proposées aux téléspectateurs.

Présentation des chaînes

Les chaînes traditionnelles

Les chaînes traditionnelles émettent à partir du réseau hertzien terrestre, qui est la technique la plus ancienne, et du satellite. Elles se partagent entre le secteur public et le secteur privé, chacun ayant ses propres priorités et missions.

SERVICE PUBLIC	PRIVÉ
<p>GROUPE FRANCE TELEVISION</p> <p>Les dernières enquêtes⁴ montrent que les téléspectateurs attendent du service public : des émissions culturelles de bon niveau, des émissions régionales et éducatives...</p> <p>FRANCE 2 (ex Antenne 2) Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émissions populaires et de qualité adressées à un large public, - environ une centaine de films/an, - plusieurs documentaires hebdomadaires, - une tendance à se comporter comme une chaîne commerciale, - une éventuelle privatisation est en discussion. <p>FRANCE 3 (ex France 3 Région) Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation décentralisée, - des émissions axées sur la vie culturelle, l'activité régionale et l'Europe, - 1200 heures de programmes jeunesse/an, - 3 heures de documentaires/semaine (sur l'histoire, la littérature et la découverte du monde). 	<p>TF1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Télévision Française 1 : « La Une » - S.A. depuis sa privatisation en 1987 - cotée en Bourse depuis 1994 <p>Actionnaires principaux : Groupe Bouygues (39 %), Société Générale (6 %), Worms Cie and Co.(1,5 %).</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - émissions populaires adressées à un très large public (sa recherche d'une audience toujours plus élevée lui a, d'ailleurs, valu un certain nombre de condamnations). <p>CANAL +</p> <p>Télévision cryptée à péage apparue en 1984 et cotée en Bourse.</p> <p>Actionnaires principaux : Havas (17,3 %), Général des Eaux (15,4 %), Richemont (15,1 %).</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'est imposée en 10 ans comme la plus belle réussite audiovisuelle française,

12

13

LA SEPT/ARTE

La SEPT : Société Européenne de Programmes de Télévision créée en 1986.

La Sept (50 % : Etat) et Arte Deutschland (50 %).

Arte : chaîne culturelle franco-allemande

- Entrée dans le secteur public en 1992.

Caractéristiques :

- compléter l'offre des chaînes généralistes,
- développer une coopération culturelle plus forte entre l'Allemagne et la France.

LA CINQUIEME

Chaîne du « savoir, de la connaissance et de l'emploi » apparue en 1994.

1995 : numérisation de son réseau.

Mission principale : préparer aux évolutions de l'avenir.

Caractéristiques :

- des émissions généralistes populaires à vocation éducative destinées à un large public,
- des émissions et des services de proximité adaptés au public susceptible de les regarder en fonction des horaires de diffusion.

CANAL + (suite)

- relayée par des bouquets de chaînes : Canal Satellite, Canal Satellite numérique...

- très présente sur le terrain de la coproduction de films de cinéma, de documentaires...

- depuis peu, s'est lancée à la conquête de marchés étrangers par le biais d'alliances.

M 6

- « Métropole Production » est née en 1986,

- S.A. cotée en Bourse depuis 1994.

Actionnaires principaux :

La Compagnie Luxembourgeoise de Télévision -C.L.T.- (39,5 %), Lyonnaise des Eaux (34 %).

Caractéristiques :

- programmes basés sur le principe d'une grille alternative aux horaires décalés,
- une large palette d'activités (séries vedettes, émissions musicales, informations...)
- de nombreuses productions américaines,
- des filiales dynamiques tournées vers l'interactivité⁵ et les technologies de pointe,
- une direction et un personnel dont la moyenne d'âge n'excède pas la trentaine.

Les bouquets numériques par voies satellites et les réseaux câblés

L'année 1996 a marqué l'essor de la télévision numérique par voie satellite grâce notamment au lancement de nouveaux satellites et à l'explosion des bouquets de chaînes. En moins d'un an, d'octobre 1995 à juin 1996, le nombre de paraboles installées a progressé de 41 % ce qui correspond à l'équipement de 1,4 million de foyers. Toutefois, au cours de la même période, le câble affichait une croissance de ses abonnements de 14 % et, les trois câblo-opérateurs de la place se partagent toujours 80 % du marché de l'audiovisuel (cf. annexes 2 et 3).

(2) Le numérique est une technique qui permet de transformer les images, sons et données en langage binaire. Ce qui maximise la qualité audio et visuelle. Cf. Point sur le numérique en seconde partie.

(3) L'analogique est une technique qui traite et transmet les données sous forme de variations continues de signaux électriques.

(4) Voir notamment enquête réalisée par BVA pour *Le Monde*, Mai 1997.

(5) Interactivité :

1- type de relations entre deux systèmes qui fait que le comportement de l'un modifie celui de l'autre,

2- propriété d'un message qui donne à celui qui le reçoit la possibilité d'intervenir sur le déroulement du programme émis,

3- ensemble de techniques et de procédures mises en œuvre pour conférer cette propriété à un message.

Bouquets satellites

CANAL SATELLITE	AB SAT	TÉLÉVISION PAR SATELLITE
<p>Création : 27/04/1996</p> <p>Actionnaires : Canal+ (70 %), Pathé (20 %), C.G.E.⁶ (10 %)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qualité numérique, - contrats d'exclusivité avec la F.F.F.⁷ pour la retransmission des matchs du Championnat de football de D 1, - contrats aussi avec cinq « majors » du cinéma américain, - un contrat avec R.F.O.R.⁸ pour la diffusion de certaines de ses émissions, - 4 formules d'abonnement, - bénéficie du vivier de clients de Canal +, - propose les services interactifs et le « Pay Per View »⁹. 	<p>Création : 23/12/1996</p> <p>Actionnaires : filiale de A.B. Productions</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est la seule à avoir créé toutes les chaînes de son bouquet, - le bouquet le moins cher, le plus attractif au niveau commercial mais aussi celui bas de gamme, - pas de service interactif, - trois formules d'abonnement. 	<p>Création: 17/12/1996</p> <p>Actionnaires : T.F.1 (25 %), France Télévision (17 %), France Télécom (8 %), M 6 (20 %), C.L.T. (20 %), et la Lyonnaise des Eaux (10 %)</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence dans son bouquet de chaînes généralistes, - relais des émissions de R.F.O.R. au niveau national, - numérisation de ces chaînes ce qui leur donne une qualité de réception optimale, - 4 formules d'abonnement (du T.P.S. basique au « Pay Per View »)

Réseaux câblés

T.V.CÂBLE	CÂBLE NUMÉRIQUE : C.G.V. ⁹	FRANCE TÉLÉCOM CÂBLE
<p>Actionnaires : la Lyonnaise de Communications.</p> <p>Abonnés : 430 000</p> <p>Raccordés : 605 000 foyers</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la numérisation du réseau a débuté en 1997 et permettrait à terme de proposer 320 chaînes. - 8 possibilités offertes (du Grand écran analogique au câble à la carte) 	<p>Actionnaires : Générale des Eaux (72 %), Canal + (20 %), Société Générale (8 %).</p> <p>Abonnés : 346 000</p> <p>Raccordés : 550 000 foyers</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 formules, de l'offre analogique aux options. 	<p>Actionnaire : unique</p> <p>Abonnés : 440 000</p> <p>Raccordés : 634 800 foyers</p> <p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - numérisation commencée en juin 1997. - 4 formules proposées (du Câble T.V.au câble à la carte)

Il existe également d'autres réseaux comme :

- le réseau du groupe E.D.F. : 80 000 raccordés,
- le réseau de T.D.F., 4ème câblo-opérateur français en terme d'abonnés.

(6) C.G.E. : Compagnie Générale des Eaux.

(7) F.F.F. : Fédération Française de Football.

(8) « Pay Per View » : permet à un téléspectateur de choisir le film ou l'événement qu'il désire regarder et de le payer à la pièce. Cf. infra point sur les évolutions technologiques.

(9) C.G.V. : Compagnie Générale de Vidéocommunication.

2- Le Paysage Télévisuel Réunionnais (P.T.R.)

Historique

La télévision fait son apparition à la Réunion en 1964 avec la création du Centre d'Actualité Télévisé (C.A.T.).

Le soir du réveillon de 1964, comme cadeau de Noël, la première émission de télévision est diffusée par l'Office de Radio Télévision Française (O.R.T.F.). Par la suite, de manière quotidienne, un journal télévisé et un film en différé seront proposés.

Le démembrement de l'O.R.T.F. en 1974, entraîne la diffusion d'émissions de France 3 Région dans les DOM.

R.F.O.R. -Société Nationale de Radio Télévision Française d'Outre Mer- prend la forme que nous lui connaissons aujourd'hui en 1983, date à laquelle elle a cessé de n'être qu'une délégation de France 3. Depuis lors, avec France 2, France 3 et Radio France, elle constitue le service public audiovisuel.

Sa particularité est d'être implantée sur le territoire outre-mer mais elle est très peu connue en Métropole (France 3 ne retransmet qu'un magazine d'une heure trente par semaine en provenance des DOM). Des efforts ont été récemment faits dans ce domaine. La même année, le deuxième canal de R.F.O.R. apparaît et, avec un léger décalage, il proposera les programmes d'Antenne 2.

Le 13 Mars 1986, l'avènement de la première télévision privée -Free-Dom (émettant sans autorisation)- met fin au monopole de R.F.O.R. au plan local.

En 1991, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) donne officiellement l'autorisation d'émettre à une chaîne privée, Antenne Réunion. Cette dernière s'était associée avec une chaîne nationale, Canal + jusqu'en 1995, date à laquelle, elles ont obtenu chacune leur

propre canal de diffusion. Dans leur sillon, en 1992, deux autres télévisions locales font leur arrivée dans le P.T.R. : T.V.4 et T.V.SUD.

Présentation des chaînes

R.F.O.R.

De prime abord, le décalage horaire constitue à la Réunion un handicap pour la diffusion de nombreuses émissions des chaînes nationales. L'arrivée du satellite (R.F.O.R. dispose de trois canaux satellites, deux en permanence, le troisième occasionnellement) a permis de minimiser ce handicap. En effet, par le passé, les émissions diffusées en décembre sur les chaînes métropolitaines étaient diffusées en avril dans l'île ! Les canaux satellites sont utilisés par les neuf stations de R.F.O.R. à travers la planète (chacune ayant ses propres priorités) et permettent la retransmission des journaux télévisés de la « Deux » en direct et de quelques émissions de manière sporadique.

Il est clair qu'aujourd'hui les Réunionnais ne sont plus à l'écart de ce qui se passe en Métropole en matière d'information. La Réunion vit en direct pratiquement tous les grands événements. La réflexion interne menée au sein de R.F.O.R. a conduit la station à privilégier le canal 1 comme chaîne populaire (avec possibilité de faire de la publicité, et de diffuser 10 % des émissions de la Une) et de bâtir un canal 2 sur la base majoritairement des émissions de La Cinquième, des magazines de France 2, de France 3 et de quelques émissions de Arte.

Un rapport de l'Assemblée Nationale de 1994 dressait un état des lieux préoccupant des différentes stations de la chaîne à travers l'Outre-Mer¹⁰. Des solutions y étaient égale-

(10) Rapport de la commission « Affaires Culturelles, Familiales et Sociales » de l'Assemblée Nationale, 25 mai 1994.

ment proposées. Il semblerait qu'elles aient été prises en compte et utilisées à bon escient. L'équipe dirigeante de R.F.O.R. a donc su, depuis 1996, se remettre en question et donner de nouvelles impulsions à sa station.

De plus, peu après sa nomination à la tête de R.F.O.R. en 1997, Monsieur Jean-Marie CAVADA, lors d'une visite dans l'île, a exposé les grandes lignes de son programme. Il met en avant trois principes sur lesquels les directeurs régionaux devront maintenant s'appuyer : Visibilité, Rayonnement, Proximité.

Visibilité tant au niveau de la Métropole où R.F.O.R. n'est pas suffisamment connue, qu'au niveau local. Notons cependant, que de récents accords avec deux opérateurs de bouquets satellites -Canal Satellite et T.P.S.- ont donné naissance à RFO Sat qui permettra à R.F.O.R. de se faire connaître, à l'instar des autres stations domiennes, en Métropole. En effet, cette nouvelle chaîne diffusera, de manière quotidienne, 4 heures d'émissions en provenance de toutes les stations de R.F.O.R.

Rayonnement de R.F.O.R. qui a une mission de service public dans le bassin indianocéanique. Il s'agit en fait pour elle de s'ouvrir aux îles voisines grâce à une politique d'échanges et de coopération,

Proximité, qui est sans nul doute, d'après les responsables de la chaîne, le défi le plus difficile à relever. L'objectif est de proposer des émissions et des reportages dans lesquels la population pourrait se reconnaître et dans lesquels la réalité socio-économique locale transparaîtrait. L'activité de production de R.F.O.R. à cet égard mérite d'être soulignée : elle produit chaque jour 3 h 10 d'émissions dites de proximité (émissions de plateau, journaux télévisés, magazines, débats...). C'est dans cette optique que la station a également travaillé en

direction de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), l'Association Réunionnaise d'Education Populaire (AREP), la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, la Chambre de Métiers de la Réunion, pour leur demander d'être des relais. R.F.O.R. Réunion a également reçu une demande du monde agricole par le biais de l'Association pour la Promotion Rurale (A.P.R.).

Antenne Réunion

Chaîne commerciale privée, Antenne Réunion se doit de faire de l'audience sur un marché extrêmement compétitif. En effet, en matière télévisuelle, le téléspectateur fait un acte d'achat qu'il renouvelle seconde après seconde (la télécommande lui permet de changer de canal à tout moment).

Cette station doit proposer des programmes commercialement viables et se heurte, de ce fait, à la difficulté rencontrée pour la diffusion d'émissions trop spécialisées et s'adressant à un public restreint.

Toutefois, au-delà de cet aspect commercial, Antenne Réunion se veut respectueuse d'une certaine déontologie et présente des émissions qui non seulement divertissent mais apportent également des connaissances au public. En production locale, la chaîne affiche sa volonté d'être une télévision de proximité (elle propose des émissions enfantines, politiques, culturelles...).

Canal +

Canal + Réunion propose aujourd'hui 99 % des émissions de Canal + Métropole à 43 000 foyers réunionnais. La station a choisi pour cible un large public en se spécialisant dans la diffusion d'événements sportifs, de films et de documentaires. L'utilisation de techniques de pointe, comme l'achemine-

ment, par voie satellite, d'émissions en compressé numérique, permet à la chaîne de réduire au maximum l'inconvénient du décalage horaire.

Le cahier des charges strict imposé par le C.S.A. interdit formellement à la station de faire de la production locale et de la publicité.

T.V.Sud

T.V.SUD, « petite télévision privée du Sud », est apparue sur les écrans sudistes en 1992 et, d'emblée, a affiché sa vocation de télévision de proximité et de télévision éducative en choisissant la vie dans les quartiers, l'artisanat, le sport et la culture comme thèmes de prédilection.

La chaîne diffuse certaines émissions de La Cinquième. Environ 60 à 70% des émissions de T.V.SUD ont une vocation éducative.

T.V.4

T.V.4 a vu le jour en 1992 et, avec l'accord du C.S.A., a élargi progressivement sa zone de couverture, initialement localisée sur le Nord, en se lançant récemment à la conquête de la région Ouest.

L'idée de départ, était la mise en place d'une télévision qui serait le reflet de la diversité ethnique, donc culturelle et culturelle, de la population. Emissions, reportages, journaux télévisés de divers horizons (du bassin indianocéanique et de pays francophones) sont ainsi proposés.

3- La place de la T.V.E.

Pour le plus grand nombre il est assez difficile de définir ce qu'est une télévision éducative. Certains en ont une vision restrictive et la cantonnent aux émissions spécialement conçues à l'attention du public scolaire.

D'autres, au contraire, en ont une vision plus large et populaire en la rapprochant de la culture en général.

Les émissions du Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.)

La télévision scolaire a fait son apparition sur les écrans réunionnais en 1990 grâce au travail d'un petit groupe de fonctionnaires de l'Education Nationale et à la complicité de R.F.O.R. 2. Sous l'égide du C.R.D.P., sont produites et proposées des émissions thématiques et pédagogiques à concurrence d'une demi-heure par semaine.

Elles concernent en premier lieu un public scolaire. La T.V.E. est un support pédagogique supplémentaire au service des enseignants. Réalisées localement, les émissions du C.R.D.P. forment un produit éducatif de proximité. Cependant, une diffusion d'une demi-heure par semaine paraît dérisoire mais cela représente déjà un investissement important aux plans humain, technique et financier.

Jusqu'en 1995, la télévision éducative demeurait un phénomène limité. C'est pourquoi le C.E.S.R. a demandé, dans une motion et un avis¹¹, que R.F.O.R. s'ouvre, dans un premier temps, à La Cinquième deux ou trois heures par jour et permette la diffusion deux fois par semaine des émissions de la T.V.E. Pour le plus long terme, le C.E.S.R. a préconisé le lancement d'une nouvelle chaîne entièrement consacrée à l'éducation et à la culture. Cette demande, faite au nom de l'égalité de situation culturelle et éducative, ne sera que partiellement satisfaite.

(11) Motion de la commission « affaires sociales, culturelles et sportives » concernant la création d'une chaîne de la connaissance pour la Réunion et l'océan Indien, 28 juin 1995.

- Avis de la commission « affaires sociales, culturelles et sportives » sur la création d'une chaîne de la connaissance pour la Réunion et l'océan Indien, 9 août 1995.

Cependant, le chemin à parcourir pour que la T.V.E. soit totalement intégrée dans les habitudes réunionnaises est encore long.

La télévision éducative et La Cinquième

La diffusion des émissions de La Cinquième donne une toute autre dimension à la télévision éducative à la Réunion. Elle lui offre la possibilité de développer les notions de découverte et d'emploi. Au niveau national, La Cinquième s'est beaucoup impliquée dans l'éducation, grâce à sa collaboration avec le C.N.D.P. (Centre National de Documentation Pédagogique). A la Réunion, R.F.O.R. 2 sert de support à la diffusion de ces émissions. Un organisme chargé de veiller à l'utilisation des émissions éducatives dans les classes a été créé. Il s'agit de l'Observatoire de La Cinquième dont la gestion est assurée par le C.R.D.P. La station fournit les programmes de La Cinquième au C.R.D.P. qui assure un rôle de relais dans les établissements scolaires afin d'inciter les enseignants à organiser des rencontres autour de la télévision dans les écoles et à suivre les émissions de La Cinquième. Actuellement, ces dernières sont diffusées entre 9h00 et 15h00. Cependant, contrairement à ce qui se passe en Métropole, le C.R.D.P., compte tenu de ses faibles moyens, ne peut actuellement faire une plus large publicité de ces émissions.

Les jeunes et la télévision éducative

Une enquête menée à l'initiative du Conseil Général des Jeunes pour mesurer l'impact de la télévision éducative sur les jeunes, s'est poursuivie par l'envoi d'un questionnaire dans les lycées de l'île (cf. annexe 4).

Leur synthèse montre qu'il existe dans l'esprit de beaucoup de jeunes une grande confusion dans la dénomination « télévision éducative ». Le contenu de toute émission ou de tout jeu qui, s'il présente un caractère informatif, est assimilé à une émission éducative.

Parmi les 2 833 réponses obtenues, deux lycéens sur trois, toutes régions confondues, déclarent savoir qu'il existe des émissions éducatives à la Réunion. Un sur deux sait sur quelles chaînes ces émissions sont diffusées (parmi eux : 38 % citent R.F.O.R. canal 2, 44 %, R.F.O.R. sans précision du canal ou R.F.O.R. canal 1 ou T.V.E., et 18 %, citent d'autres chaînes locales).

Cette confusion se retrouve également au niveau des horaires (pour 49 %, ces émissions sont diffusées le matin, pour 32 %, l'après-midi) ; et des jours de diffusion (pour 31 % des lycéens ces émissions peuvent être vues tous les jours de la semaine et pour 29 %, le week-end).

La majorité déclare avoir déjà regardé ce genre d'émissions et les trouve intéressantes. Cependant, ils souhaitent leur amélioration. Ils désirent plus de musique, de sport, de dessins animés, de films et des divertissements. Ils demandent également des émissions :

- de découverte, de type reportage (sur la nature, les animaux, l'île, sur la prévention des M.S.T. et la contraception ...),
- de soutien aux cours (langues vivantes, préparation aux examens, émissions scientifiques ...),
- à contenu informatif, qui permettent une réelle implication des jeunes (jeux culturels, débats d'actualité ...).

Les jeunes considèrent que les modalités d'accès à ces émissions sont aussi importantes que leur contenu. Ils regrettent notamment la diffusion d'émissions éducatives pendant leurs heures de cours et estiment que le contenu des émissions est peu adapté à leurs attentes.

Enfin et surtout, il est important de constater que 87 % des lycéens pensent que la télévision peut être un moyen d'éducation.

La Réunion est reliée au reste du monde par satellite. Cette voie présente des limites d'utilisation en terme de capacités et de durée de vie. Il apparaît donc impératif que des solutions soient trouvées pour que l'île puisse relever le défi technologique du XXI^e siècle en matière de communication et donc de télévision.

Au fil de ses travaux, le C.E.S.R. a été amené à s'intéresser de près à plusieurs projets technologiques intéressant la télévision. Il ne s'agissait plus dès lors de ne réaliser qu'une étude du P.T.R. En effet, depuis environ deux ans, plusieurs projets ont été proposés. Certains, comme A.I.DOM ou Câble Evasion, intéressent directement le domaine télévisuel et sont actuellement à l'étude au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.). Un autre projet, touchant moins directement la télévision, est susceptible de doter l'île d'une Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) : le SAFE. Le point d'orgue de ces différents projets est le numérique.

1- Les N.T.I.C. et la télévision

Le numérique

Il faut préciser que le codage numérique a d'abord été utilisé pour l'informatique avant d'être appliqué à l'audiovisuel. A l'instar du langage de l'ordinateur, les textes, sons et images sont convertis en langage binaire, c'est-à-dire en une succession de 0 et de 1. De plus, le numérique peut permettre l'association de la télévision au téléphone, à l'ordinateur ou à la chaîne hi-fi.

La compression numérique

Les données numérisées sont fortement compressibles ce qui permet d'occuper moins de canaux de diffusion. En effet, la compression numérique permet à un canal qui diffuserait un programme en analogique d'en

retransmettre huit en compressé numérique. Cette technique a amené les producteurs d'émissions de télévision à se regrouper pour la location de canaux de diffusion et à réaliser ainsi des économies.

L'amélioration de l'image et du son

Le numérique permet une restitution de l'image plus nette et une qualité sonore supérieure. L'application de cette avancée est de toute importance pour l'île qui connaît, en raison de son relief et des perturbations climatiques, une qualité de réception des images assez médiocre.

Par ailleurs, une fois numérisés, les sons peuvent, grâce au système « NICAM¹² », atteindre une « qualité CD ».

Les nouveaux services

« Télévision à tout faire¹³ » est le meilleur qualificatif qu'on puisse donner à la télévision de demain. Le téléviseur pourra servir de téléphone, d'ordinateur ou de minitel. Le téléspectateur ne sera plus seulement un consommateur mais aussi un intervenant actif.

Il existe déjà une multitude de nouveaux services, mais nous nous contenterons d'examiner ceux qui ont un lien direct avec la télévision :

- le « Pay Per View » est un système qui permet à chaque téléspectateur de choisir le film ou l'événement sportif qu'il veut regarder et de le payer à la pièce. La commande se fait soit par téléphone, soit par le biais de la télécommande du téléviseur. Le montant de la

(12) NICAM : Near Instantaneously Campanded Audio Multiplex est un procédé multiplex audio compressé presque instantané qui opère un codage du son télévisuel et lui confère ainsi une qualité stéréophonique.

(13) Cf. « Guide des Deux cents chaînes » paru dans *Libération* en Septembre 1997.

consommation est directement débité sur le « compte » que le téléspectateur possède chez son câblo-opérateur,

- la Vidéo quasi à la demande (N.V.O.D.¹⁴) est un service qui permet au téléspectateur de choisir son programme dans la mesure où il repose sur un principe de diffusion décalée (échelonnée) des programmes à partir de différents canaux (une diffusion est programmée, par exemple, tous les quarts d'heure),

- les opérateurs de bouquets satellites profitent des capacités numériques pour offrir à leurs abonnés des services supplémentaires comme le guide électronique...

Les supports

Il existe trois supports à la diffusion télévisuelle, le hertzien, le satellite et le câble. Pour l'heure, la Réunion n'utilise que les deux premiers. Mais certains projets l'intéressent de près et ont pour finalité de la doter du troisième support : le câble.

Les supports traditionnels

Les diffusions par ondes hertziennes et satellites demeurent, malgré de nombreuses améliorations ces dernières années, insuffisantes tant au niveau quantitatif que qualitatif.

- Le hertzien est la plus ancienne technique de diffusion télévisuelle et, de ce fait, est de moins en moins mise en avant. Pour l'île, le handicap majeur de ce support vient de sa sensibilité aux aléas climatiques et topographiques.

- Le satellite, synonyme de direct en général, souffre :

• de son coût. En effet, l'utilisation d'un canal satellite est extrêmement onéreuse ce qui conduit les opérateurs de télévision à ne faire

que peu de transmissions nationales directes et à privilégier la diffusion en « léger » différé, • de sa sensibilité aux aléas climatiques.

- Le câble. Le câble coaxial et le câble à paires torsadées sont ceux couramment utilisés en Métropole. Ils véhiculent des débits importants d'informations grâce à de larges bandes, mais ne peuvent s'étendre sur de trop longues distances car les signaux transmis s'affaiblissent progressivement.

Le choix de la fibre optique

Le câble, en Métropole, fait l'objet d'études approfondies. Il est actuellement question de substituer aux câbles classiques un câble plus performant : celui en fibre optique¹⁵.

En Métropole, la fibre optique est considérée comme l'aboutissement des évolutions technologiques multimédias. En effet, si la numérisation des réseaux et de l'image est, à court terme, l'objectif principal, pour le plus long terme c'est la généralisation de la fibre optique qui est recherchée.

La fibre optique est devenue le support privilégié du transport des données, images et sons.

2- Les projets

Les projets télévisuels

Deux projets de bouquets de chaînes sont à l'étude au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.) depuis 1997 qui devrait sous peu statuer.

(14) N.V.O.D. : Near Video On Demand

(15) Elle est constituée de silice ou de matière plastique. C'est une fibre monomode, composée de fins fils de verre (1/10 mm). Elle transmet des informations codées sous forme de flux lumineux et est capable d'en véhiculer un important débit.

Projet A.I.DOM ou MULTI.TV.

Il a été initié par Havas, Canal +, Télédiffusion De France (T.D.F.) en 1996. Le projet vise la mise en service d'un bouquet d'une vingtaine¹⁵ de chaînes, par liaison satellite et retransmission hertzienne. En effet, la Réunion n'est actuellement arrosée par aucun satellite permettant une réception par antennes paraboliques individuelles. Les émissions satellites doivent donc être récupérées par des antennes puissantes puis, redistribuées à « l'horizontale » par ondes hertziennes aux particuliers.

L'opérateur souhaite proposer, au départ, une dizaine de chaînes spécialisées dans la musique, le sport, le cinéma, les séries, ... Elles bénéficieront des avantages du numérique en terme de qualité visuelle et auditive. Par ailleurs, l'accès à Internet serait optimal. L'abonné devrait déboursier 175 francs par mois en plus du décodeur qu'il devra acquérir (ou louer) pour 2 000 francs. Canal + Réunion procède, en ce moment même, au changement du décodeur de ses abonnés (opération « chadec »). Il n'est donc pas exclu, qu'à l'instar de ce qui se pratique en Métropole, le décodeur de la chaîne cryptée serve aussi à la réception de ce bouquet.

Le projet cependant coûte cher, notamment parce que la location d'un canal satellite se chiffre à environ 7 millions de francs par an pour chacune des chaînes et qu'il faut compter 5 à 10 millions de francs pour doter toute l'île des réémetteurs nécessaires. Il existe cependant, deux solutions pour remédier à ce problème de surcoût :

- d'une part, il n'y aura que quelques chaînes¹⁶ qui emprunteront cette voie directe, alors que les autres seront retransmises en différé à partir de cassettes vidéo,
- d'autre part, la solution pourrait venir du partenariat des promoteurs du projet avec T.D.F.

Projet CABLE EVASION

Il vise à la construction d'un réseau multimédia sur support technologique « M.M.D.S. numérique¹⁷ ». Il s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 avril 1996¹⁸ qui autorise des expérimentations d'une durée de 5 ans afin de favoriser le développement des infrastructures et des services de télécommunications et communications audiovisuelles.

La société « Câble Evasion », opérant déjà en Martinique et Guadeloupe, a élaboré ce dossier en collaboration avec des décideurs locaux (politiques, institutionnels, industriels) et a ouvert son capital à des investisseurs de l'île. Le projet a pour ambition de proposer un plan de service télévisuel pluraliste et culturel. Il est prévu, de plus, la construction d'un réseau filaire à base fibre optique/câble coaxial performant tenant compte des nouvelles technologies et services qui verront le jour dans les prochaines années, englobant la téléphonie, Internet, les liaisons réseaux entre entreprises, collectivités, administrations, hôpitaux, habitations...

Sur un plan économique, « l'investissement global s'élèverait à 400 millions de francs pour la construction du réseau « M.M.D.S. numérique et construction progressive du réseau câblé », appelé le « hard », qui permettrait la diffusion d'un bouquet de 20 à 24 chaînes, dont 4 en direct intégral satellite depuis la Métropole. Ce projet générerait la

(15) Dont : Canal J., Canal Jimmy, M.C.M., Planète, LCI, Eurosport

(16) LCI, qui est la station chargée de l'information pour T.F.1 et Eurosport.

(17) Multi channel Multi point Distribution System : « point par point ou point à multi-points ». Similaire à la distribution hertzienne terrestre mais en numérique et avec des antennes de réception différentes.

(18) Loi du 10 avril 1996 sur les expérimentations dans le domaine des technologies et services de l'information.

création de près de 200 emplois directs ou induits dont 95 % recrutés et formés localement » (cf. annexe 5).

Le projet « SAFE » : South Africa Far East submarine cable network

Initié par l'Afrique du Sud en 1994, il regroupe maintenant cinq partenaires : « Telekom South-Africa », « Telekom Malaysia », « Mauritius Telecom », « Cable and Wireless » (opérateur Seychellois) et France Télécom. Ce dernier s'est associé en juin 1997.

Le « SAFE », câble sous-marin de fibre optique de 10 000 km, reliera, d'ici l'an 2000, l'île de Penang (Malaisie) au Cap (Afrique du Sud) via Maurice et la Réunion pour un investissement de 1,5 milliard de francs (cf. annexe 6).

Le projet « SAFE » vise la desserte de l'île par le biais d'un réseau performant et à haute capacité. Il sera opérationnel d'ici l'an 2000 pour assurer, notamment, la relève des satellites actuels, prévus pour durer jusqu'en l'an 2005 approximativement.

Ce projet n'a pas de lien direct avec la télévision mais il peut favoriser le développement du P.T.R. si un opérateur de télévision ou de bouquets décidait de lui « louer » des capacités d'utilisation.

Recommandations

L'enjeu pour la Réunion est important. Le numérique qu'il soit hertzien, satellite ou câblé fera entrer l'île dans une nouvelle phase technologique.

S'agissant de l'élargissement du P.T.R., il faut mettre en avant deux points essentiels :

- préparer le futur téléspectateur réunionnais à l'évolution du P.T.R.,
- définir la place de la production télévisuelle locale.

1- Le choix de la fibre optique

Il faut avouer que les perspectives de la fibre optique sont particulièrement intéressantes et méritent d'être soulignées. Ses capacités et sa résistance en font pour l'île un outil performant de premier choix sur lequel il est nécessaire de s'appuyer. La fibre optique présente des atouts que l'île pourrait exploiter à bon escient pour son développement.

En plus des avantages que le câble est en mesure d'offrir à la Réunion à savoir :

- **sécurisation** du réseau de communication,
- **multiplication des capacités** de communication (des débits importants de textes, sons, images et données),
- **ouverture directe sur le monde.** « SAFE », par exemple, ouvrira la Réunion sur les différents pays connectés (Malaisie¹⁹, Maurice, Seychelles, Afrique du Sud...) mais aussi sur d'autres pays par le biais de connexions existantes ou à venir.

Le câble en fibre optique est le support idéal pour la mise en place de véritables autoroutes de l'information.

Atouts majeurs :

- **des capacités énormes** en terme de débits numériques, jamais atteintes, qui profitent à la télévision mais aussi au téléphone, aux entreprises prestataires de services...

Ainsi, **SAFE pourra traiter 12 millions de conversations téléphoniques en simultané alors que les satellites Télécom 2 peuvent en traiter 18 000.**

- la voie de retour permet aux câblés de bénéficier de nouveaux services inaccessibles à partir d'un support autre que le câble.

2- La création de bouquets de chaînes

Il n'y a pas si longtemps, les écrans réunionnais n'offraient qu'un seul canal, puis deux, trois, ..., cinq aujourd'hui et demain, vingt au minimum. Cette multiplication de chaînes soulève trois problématiques :

- la qualité des émissions proposées,
- le coût des abonnements,
- l'encadrement juridique.

La qualité des programmes

L'idée fondamentale est de veiller à ce que les bouquets proposent des programmes de qualité et respectueux de l'enjeu de la télévision pour l'éducation.

La multiplication des chaînes est, certes, louable mais ne doit pas se faire au détriment de la qualité. Il y aura également un risque de déculturation ou de culture parcellaire et non humaniste.

Il appartiendra tant aux instances publiques qu'aux parents de veiller à ce que la télévision ne soit pas seulement utilisée à des fins commerciales et ludiques, mais à ce qu'elle apporte à la population une valeur ajoutée, un « plus ».

Le coût des abonnements

Les émissions proposées seront pour la plu-

(19) L'ouverture sur la Malaisie est d'importance, en effet, cette contrée est en passe de devenir le carrefour « super corridor » du multimédias. Le pays a entrepris une politique dynamique en matière de N.T.I.C. et bénéficie du concours de Bill GATES, P.D.G. de Microsoft ou encore de celui de Gilbert AMELIO, P.D.G. d'Apple.

part cryptées. Le téléspectateur devra s'acquitter du prix de location (ou d'achat) du décodeur et du montant d'un ou de plusieurs abonnements pour pouvoir y accéder. **Il y a donc risque que la télévision grève lourdement à terme le budget familial.** Et ce, sans que le téléspectateur s'en rende compte dans la mesure où le paiement des abonnements se fera de manière différée. En Métropole, pour Canal Satellite par exemple, le coût de revient mensuel d'un abonnement varie entre :

143 F (location du décodeur 45 F + abonnement au bouquet de base : 98 F)

203 F (location du décodeur 45 F + abonnement au bouquet « Etoile » : 158 F)

500 F (location du décodeur 45 F + abonnement au bouquet « Etoile » : 158 F

+ tarif des différentes options : match de football (50 F), jeux (50 F)...))

A cela, il faut ajouter 500 F de dépôt de garantie pour la location du décodeur et 250 F de mise à disposition (cf. annexes 2 et 3).

L'encadrement juridique des opérateurs

En la matière, la solution tient à l'encadrement juridique des opérateurs. En Métropole, ce problème est plus que jamais d'actualité. L'arrivée de chaînes directes par satellite a laissé le C.S.A. dans une position délicate et dans une situation de vide juridique total. La télévision à l'échelle mondiale est, pour l'heure, « ingérable ». La mise en place d'un environnement juridique contraignant pour les opérateurs de bouquets de chaînes est indispensable tant pour faire en sorte que les programmes répondent à certains critères de qualité que pour éviter toute spéculation sur le tarif des abonnements. **Il ne faut surtout pas oublier, en effet, que le but principal des opérateurs de bouquets est commercial.** Ils ne vivent que des abonnements obtenus et de l'audience réalisée.

3- Le devenir des chaînes locales

De prime abord, on pourrait s'inquiéter du sort réservé aux télévisions locales face à un marché où la **concurrence est renforcée** par un nombre croissant de chaînes et par la présence d'opérateurs bien connus sur la place. L'enjeu pour les chaînes locales est justement le « local ». **Leur atout sera la proximité**, la connaissance du milieu et des gens. Pour s'imposer, il leur faudra s'adapter davantage à la demande locale. La production télévisuelle locale pourrait, au milieu de ces bouleversements, tirer son épingle du jeu en utilisant le câble pour s'étendre sur l'île, s'exporter et entretenir une véritable politique d'échanges culturels et de coopération avec le bassin indianocéanique. A l'instar de ce qui se fait au Canada, la société Câble Evasion propose un canal gratuit entièrement dévolu à la production locale. Par ailleurs, le câblo-opérateur n'intervient plus dès lors que l'installation technique est achevée et qu'une autorisation d'utilisation a été délivrée. La gestion de ce « 21^e canal²⁰ » incomberait donc à des gestionnaires privés ou aux pouvoirs publics. L'Observatoire de La Cinquième dont la gestion est assurée, à la Réunion, par le C.R.D.P. devrait avoir les mêmes prérogatives que celles attribuées au C.N.D.P. (en matière de publicité et d'information).

Le C.R.D.P., par le biais d'une collaboration avec les établissements scolaires de l'île, et les collectivités locales, pourrait, par exemple, mettre en place un planning de diffusion d'émissions éducatives, sur la culture locale, régionale, ...

(20) « 21^e canal » parce qu'il s'ajouterait aux vingt autres canaux que la Société Câble Evasion compte proposer. Au Canada, on parle de « canal communautaire ».

4- L'action éducative et culturelle de la télévision régionale de service public

Indispensable elle fut, elle demeure et restera.

Hier, elle existait dans les grilles de programmes. Mais, soumise à des horaires aléatoires, dépourvue d'accompagnement et de promotion, elle était « mal fagotée », donc peu séduisante. Certes, le geste y était, mais empreint de maladresse et d'inefficacité.

Aujourd'hui, la création récente de la Direction de l'Action Educative et Culturelle, au sein de R.F.O. Paris démontre sa volonté d'accomplir dans ce domaine un important travail de réflexion et de mise en œuvre.

Un effort supplémentaire

C'est sûr, la grille actuelle du second canal de R.F.O.R. est riche. En effet, elle regroupe « le meilleur » des programmes du service public et offre aux téléspectateurs des heures de découvertes, de réflexions, de détente et d'émotions.

Mais encore faut-il que cette diffusion abondante ait été correctement annoncée et promue. S'il faut améliorer la composition de cette grille, compléter le menu et adapter les horaires, il est aussi **indispensable de mieux informer le public.**

Une véritable ambition

L'action éducative et culturelle n'est pas qu'internationale ou nationale et c'est tant mieux. Les réalités économiques, sociales et culturelles locales doivent trouver leur champ d'expression dans le cadre de **rendez-vous télévisés quotidiens**. Pour ce faire, le cahier des charges de La Cinquième doit être repris et décliné « régionalement ».

Les concepts de base en seront les suivants :

- Education : enseignement, culture générale, découverte, art...

- Formation : métiers, monde de l'entreprise...
- Insertion sociale : santé publique, prévention des exclusions, services de proximité...
- Citoyenneté : fonctionnement des institutions et des administrations régionales, vie locale et associative...

Spectacles, forum, enquêtes, rencontres, films documentaires régionaux... constitueraient le menu d'émissions proposées et élaborées par le service public. Répertorier les ingrédients, solliciter les fournisseurs et motiver les partenaires susceptibles de partager l'addition, tel est le chantier que doit entreprendre la station régionale de R.F.O.

Placée sous l'autorité de la Direction régionale de chaque station de R.F.O., en liaison permanente et étroite avec la Direction de l'Action Educative et Culturelle, la mise en œuvre d'un tel « chantier » pourrait être confiée à : un Bureau de l'Action Educative et Culturelle qui viendrait s'ajouter au Bureau Régional d'Information et au Bureau Artistique qui sont des services de R.F.O.

Conclusion

L'extension du P.T.R. et le développement des N.T.I.C. vont donner naissance à une nouvelle industrie du savoir, de la connaissance et de l'information qui nécessitera la mise au point d'instances locales de réflexion et de concertation, en même temps que des techniques de labélisation. L'élaboration d'une déontologie et l'adaptation de la réglementation pour garantir l'objectivité et la préservation de l'intérêt familial doivent être privilégiées.

Dans le même temps, il ne paraît pas souhaitable que les efforts faits jusqu'à ce jour, en matière de télévision éducative, soient anéantis du fait d'une recherche outrancière d'un objectif purement commercial.

En ce sens, le C.E.S.R. souhaite que ses recommandations soient rapidement mises en pratique. En effet, s'il est vrai que la précipitation est rarement mère de réussite, il est aussi vrai qu'il n'est pas nécessaire d'attendre le prochain millénaire pour engager les actions décrites ci-dessus.

Compte tenu des informations obtenues au cours des différentes auditions, **le C.E.S.R. se propose d'engager une réflexion sur les enjeux et perspectives des N.T.I.C. et plus particulièrement sur l'arrivée du câble à la Réunion.**

Annexes Remerciements

Annexes

Annexe 1

Motion de la commission « affaires sociales, culturelles et sportives » concernant la création d'une chaîne de la connaissance pour la Réunion et la région océan Indien 28 juin 1995

La commission « affaires sociales, culturelles et sportives » demande que l'ouverture de la chaîne du savoir et de l'emploi sur le plan national par le biais de La Cinquième soit étendue dès le mois de septembre 1995 aux Départements d'Outre-Mer et en particulier à la Réunion, en tenant compte de leur situation économique, sociale et culturelle.

Elle considère que le lancement d'une chaîne éducative régionale dont le but serait de permettre à tout citoyen d'accéder à la connaissance aussi bien du monde que de son environnement local, constitue une des missions prioritaires de l'Etat.

En attendant qu'un véritable nouveau canal soit mis en place à cet effet, la commission suggère qu'une plage horaire plus importante sur le 2^e canal de R.F.O.R. soit prévue pour diffuser, outre les émissions de La Cinquième, des reportages culturels régionaux.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avis de la commission « affaires sociales, culturelles et sportives » sur la création d'une chaîne de la connaissance pour la Réunion et la région océan Indien 9 août 1995

Depuis quelques mois une nouvelle chaîne de service public a ouvert ses canaux en Métropole : La Cinquième, chaîne de la connaissance, du savoir et de l'emploi.

Elle permet, à l'instar de nombreux pays occidentaux, l'accès à une nouvelle vision du monde pour de très nombreux téléspectateurs. De plus, en partenariat avec le Centre National de Documentation Pédagogique, de nombreuses émissions éducatives sont produites en direction du public scolaire.

En termes d'égalité de situation éducative et culturelle, à la Réunion plus qu'ailleurs, il semble nécessaire que ce service public soit mis à la disposition des Réunionnais et des jeunes plus particulièrement. En effet, notre éloignement et notre isolement ne peuvent être dépassés qu'en utilisant deux voies : celle du voyage et celle de la communication. La première, compte tenu des coûts n'est pas accessible au plus grand monde ; reste le développement de la seconde.

A ce jour, La Cinquième est retransmise à la Réunion sur un des canaux de R.F.O.R. à concurrence de quelques heures par semaine. De plus, le C.R.D.P. (Centre Régional de Documentation Pédagogique) émet une émission d'une demi-heure par semaine. Cette situation ne peut perdurer et de nouvelles initiatives doivent être prises.

La commission « affaires sociales, culturelles et sportives » souhaite voir à terme l'ouverture d'un nouveau canal télévisuel dans notre Département qui serait le support à la fois de La Cinquième, d'émissions éducatives produites localement, mais aussi de reportages et d'émissions provenant de la zone océan Indien.

Il est évident que ce souhait, même s'il est fort, ne pourra se réaliser à court terme et ce, pour des raisons à la fois de logistique mais aussi de financement.

Pour le très court terme, il serait souhaitable que le second canal de R.F.O.R. puisse s'ouvrir à La Cinquième à raison de deux ou trois heures par jour, et permettre la diffusion d'une émission de la T.V.E. deux fois par semaine, à des horaires différents, augmentant ainsi les possibilités de les suivre.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Annexe 2

L'offre satellite numérique

CANAL SATELLITE NUMERIQUE	AB SATELLITE	TÉLÉVISION PAR SATELLITE
<p>Bouquet de base : 98 F/mois Planète, Canal J, Canal Jimmy, Eurosport France, Voyage, MCM, Paris-Première, L.C.I., Monte-Carlo T.M.C., la chaîne Météo, Bloomberg Information TV, France Courses, Spectacle, M.T.V., R.T.P.I., C.T.V., C.N.N., International Nostalgie la Télé, Cartoon Network, Euronews.</p> <p>Canal Satellite Etoile : 158 F/mois Les chaînes précédentes + les trois C Cinéma + Cinéphile</p> <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - kiosque Films à la séance : 29/38 F/mois Match de football : 50 F/mois La soirée de championnat : 75 F/mois 3 jours de Grand Prix : 80 F/mois La saison de Grand Prix : 800 F/mois - Canal + 155 F/mois Canal +, Canal + Jaune, Canal + Bleu - Musique : 30 F/mois Muzik, multimusic 1, multimusic 2 - Téléchargement : 50 F/Mois C : direct - Seasons : 30 F/mois <p>Chaînes étrangères : gratuites R.T.P.I., A.R.D., Z.D.F., Deutsche Welle, Pro 7, Kabel 1, D.S.F., Sat 1, Atomic T.V., T.V.S., Travel, T.M.J., Andalucia Television, N.V.C., Rai Uno, R.T.M. Maroc, E.S.C. (Espagne)</p> <p>Radios : gratuites France Info, France Musique, F.I.P.V., Radio Bleue, R.F.I., France Inter, Radio Classique, Europe 1, Europe 2, R.F.M., Skyrock, Nova, Radio Classique, Vibration, R.C.J., Le Mouvement, Rire et Chansons, Nostalgie...</p> <p>Tarif : 45F/mois location du terminal numérique 500 F dépôt de garantie 250 F/mois pour la mise à disposition Abonnement obligatoire à une des premières formules</p>	<p>Offre de base : 49 F/mois A.B. 1, Musique Classique, A.B. Cartoons, Encyclopédia, F.I.T. T.V., France Courses, Nostalgie la Télé, La chaîne Histoire, A.B. Sat (Guide)</p> <p>Options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cinéma : 80 F/mois Action, polar, romance, ciné-palace, rire - passion : 80 F/mois A.B. Sport, Escapes, Chasse et pêche, A.B. Animaux <p>Chaînes en clair : gratuites Canal Assemblées, Fashion T.V., Série Club, Téva, Canal Cinq, Italia Uno, Rai Uno, Rai Due, Rai Tre, Reti Quatro, Telepace, C.C.T.V.(chinoise), Tamil Oli, Bloomberg</p> <p>Radios : gratuites R.T.L., Maurice Radio Libre (21 ± 24 heures), Rai Uno Radio, F.D. leggerci, F.D. auditerium + celles disponibles sur Canal Sat avec le simulcrypt</p> <p>Options accessibles aux abonnés à l'offre de base</p> <p>Tarif : 40F/mois location décodeur qui n'est prévu pour les applications numériques (2000 francs si achat) 250F/mois pour la mise à disposition Le boîtier n'est pas prévu pour les applications numériques</p>	<p>Offre généraliste (offerte avec l'une des options) T.F.1, France 2, France 3, Arte, la CIMI, M.G., Canal Assemblée</p> <p>Offre thématique : 90 F/mois France Supervision, Eurosport, L.C.I., R.T.L.9, Téva, Série Club, Festival, Odysée, Télétoon, T.V.5, Fun T.V., C.N.N. International, B.B.C. World, B.B.C. Prime, VH-1, histoire</p> <p>Offre cinéma : 100 F/mois Cinéstra 1 et 2, Cinétoile</p> <p>Services interactifs (offerts avec l'une des deux options)</p> <p>Arabesque : 99 F/mois A.R.T. 1 (divertissements), A.R.T. 2 (Sports), A.R.T. 3 (enfants), A.R.T. 4 (films), A.R.T. 5 (musique), A.R.T. 6 (Europe), T.V.7 (Tunisie), R.T.M. (Maroc), L.B.C. (Liban) (en options à 94 F)</p> <p>Chaînes en clair : gratuites Rai Uno, Rai Due, Rai Tre, Italia Uno, Rete Qualtro, Canale Cinque, Tlepare, C.C.T.V., W.R.C., T.V.7, R.T.M., S.I.C., C.N.N., Bloomberg Informations</p> <p>Radios : gratuites B.F.M., Chérie F.M., Europe 1, Europe 2, Fun radio, N.R.J., Radio Mosqueteiros</p> <p>Tarif : Terminal numérique : 45F/mois, 250F de dépôt de garantie, 250F de frais d'accès.</p>

Annexe 3

L'offre satellite numérique

CÂBLE NUMERIQUE	T.V CABLE	FRANCE TELECOM CÂBLE
<p>Offre analogique Evasion : 175 F/mois T.F.1, France 2, France 3, Arte, M6, Canal J, Canal Jimmy, Euro News, Eurosport, Paris Première, L.C.I., Chaîne Météo, Série Club, M.C.M., M.T.V., Planète, R.T.L. 9, T.V.5, T.M.C. Monte-Carlo</p> <p>Offre numérique : 45 F/mois (location du matériel) A.B. 1, Canal Jimmy (24/24), France Courses, Spectacles, Bloomberg, R.T.P.I., C ;, radios</p> <p>A la carte : Le film : 29/38 F Le match : 50 F Grand Prix : 80 F</p> <p>Options : - Disney Channel : 35 F/mois - Les trois Ciné Cinémas, Cinéphile : 55 F/mois - Muzzik, Musique Classique, Nostalgie la télé, M.C.M., M.T.V. : 20 F/mois - Seasons : 30 F/mois - A.B. Sports, Escales, Animaux, Chasse et Pêche, Automobile, X.X.L. : 80 F/mois - C : Direct : 50 F/mois</p>	<p>Grand Ecran analogique : 155 F/mois T.F.1, France 2, France 3, Canal + en clair, Paris Première, M6, L.C.I., Canal J, Canal Jimmy, M.C.M., Mosaïque-Euronews, la V^e-Arte, Télétoon/Odyssée, Eurosport, M.T.V., Planète, Série Club, R.T.L. 9, Téva, T.V.5, T.M.C. Monte Carlo, Bloomberg Télévision.</p> <p>Accès numérique minimum : 100F/mois T.F.1, France 2, France 3, Canal + en clair, Z.D.F., C.C.T.V., Paris Première, MCM, Mosaïque-Euronews, la V^e Arte, Eurosport, M.T.V., Planète, Série Club, T.V.5, T.M.C. Monte-Carlo Bloomberg, Multivision 1 à 7, Radios, R.T.P.I., Canal Assemblées, Météo Expresse, SIC, R.T.M., E.S.C., C.N.N., T.V.7, B.B.C. Prime, B.B.C. World, Rai Uno</p> <p>Bouquet Confort : 99 F/mois (après abonnement au numérique) L.C.I., Canal Jimmy-CanalJ, M.C.M., Télétoon-Odyssée, Eurosport France, Planète, Série Club, R.T.L.9, Téva, T.M.C.-Bloomberg</p> <p>Bouquet Découverte : 75 F/mois Odyssée-Télétoon, Histoire, Festival-Fit, Supervision, France Courses, La chaîne Météo, Muzzik, Voyage, Fun T.V.</p> <p>Bouquet Passion : 80 F/mois A.B.1, A.B. sport, A.B. Animaux, Automobile-X.X.I., Chaîne Histoire-Fit T.V, Escales, Nostalgie la télé, Chasse et Pêche, Musique Classique</p> <p>TPS Cinéma : 75 F/mois Cinéstar 1 et 2, Cinétoile</p> <p>Canal Cinéma : 75 F/mois Cinécinémas, Ciné Cinéfil</p> <p>Câble à la carte (35 F/mois/chaîne, hors bouquet) Disney-Channel, Seasons, Festival, Muzzik, Histoire</p> <p>Tarif : 700 F droit d'entrée / 200 F pour dossier / 500 F de dépôt de garantie</p>	<p>Câble T.V.: 75 F/mois Chaînes hertziennes, chaînes locales et transfrontalières, Mosaïque, T.V.5, R.T.L.9, A.B.1, Série Club, T.M.C., L.C.I., Euronews</p> <p>Câble Satellite 1 : 75 F/mois Eurosport, Canal J, Canal Jimmy, Planète, M.C.M., M.T.V., Paris Première</p> <p>Câble Satellite 2 : 75 F/mois Service Météo, France Courses, Spectacles, Odyssée, Téva, France Supervision, Télétoon, Histoire, Festival, Fun TV</p> <p>Câble à la carte - Multivision 1 à 7 : 35 F/mois - Disney Channel : 35 F/mois - La compile, M.C.M., M.T.V., FUN T.V. : 25 F/mois - Canal + : 155 F/mois</p>

36

37

Annexe 4 : Extraits de l'Enquête

Précautions de lecture

1. Composition de l'échantillon

2 833 questionnaires ont été traités. Compte tenu de la taille globale de l'échantillon, la précision d'ensemble des résultats est donc satisfaisante mais l'analyse comparée par établissement est dans certains cas limitée par des sous-représentations évidentes.

5 établissements nous ont retourné moins de 50 questionnaires et pour au moins l'un d'entre eux : Bellepierre, il semblerait que ce soit les délégués qui aient répondu à l'enquête.

Etablissements :

	Effectifs	Pourcentage
Amiral Bouvet	337	11,9 %
Roland Garros	126	4,4 %
Le Verger	73	2,6 %
Sarda Garriga	464	16,4 %
Pierre Poivre	39	1,4 %
Les Avirons	212	7,5 %
Bellepierre	36	1,3 %
Bois d'olive	186	6,6 %
Lislet Geoffroy	94	3,3 %
Paul Langevin	41	1,4 %
Antoine Roussin	44	1,6 %
Bras-Panon	41	1,4 %
LP Paul Langevin	413	14,6 %
LP Roche maigre	352	12,4 %
Jean Hinglo	375	13,2 %
TOTAL	2 833	100 %

Le regroupement des établissements par région laisse apparaître une forte sur-représentation du Sud. Ce déséquilibre a des conséquences sur les résultats d'ensemble dans la mesure ou des disparités d'attitudes et d'opinions à l'égard de la télévision éducative sont significatives selon les régions.

Région :

	Effectifs	Pourcentage
Nord	203	7,2 %
Sud	1 413	49,9 %
Est	842	29,7 %
Ouest	375	13,2 %
TOTAL	2 833	100 %

Liste des questions :

- 1- Savez-vous s'il existe des télévisions éducatives à la Réunion ?
- 2- Savez-vous sur quelles chaînes elles sont diffusées ?
- 3- Si oui, lesquelles ?
- 4- Si oui, quels jours ?
- 5- Si oui, quelles heures ?
- 6- Avez-vous déjà regardé ce genre d'émissions ?
- 7- Trouvez-vous cela intéressant ?
- 8- Souhaiteriez-vous qu'il y ait plus d'émissions de ce genre ?
- 9- Que pensez-vous de ce genre d'émissions ?
- 10- Quel genre d'émissions souhaiteriez-vous voir à la télévision ?
- 11- Pensez-vous qu'il faudrait davantage de publicité pour ces émissions ?
- 12- Pensez-vous que les jeunes connaissent ces émissions ?
- 13- Si les programmes étaient plus intéressants, regarderiez-vous plus souvent ce genre d'émissions ?
- 14- Quels jours vous conviendraient le mieux ?
- 15- Quels horaires vous conviendraient le mieux ?
- 16- Pensez-vous que la télévision puisse être un moyen d'éducation ?
- 17- Etes-vous satisfait par les productions télévisuelles locales ?
- 18- Si oui, pourquoi ? Quel contenu leur donner pour les rendre attractives ?

38

Annexe 5

La S.A. Câble Evasion.

I - Présentation du projet

1) Le M.M.D.S. numérique

Il s'agit d'un système de distribution micro-ondes «point par point» ou «point à multipoints», dit M.M.D.S., à partir d'un point émetteur situé de préférence en hauteur vers le maximum de foyers à vue, la grande sensibilité du système garantissant la qualité de la distribution à distance.

L'apparition ces dernières années de la compression numérique permettra au réseau d'augmenter sa qualité d'images et ses capacités par la possibilité d'offrir à l'abonné une multitude de chaînes de télévision.

La rentabilité et l'investissement du projet sont calculés pour assurer un équilibre financier dans les 5 années de l'autorisation expérimentale. La mise en place par la suite d'infrastructures assurant un double besoin d'images et d'équipements structurants de communication audiovisuelle et de télécommunication assurera la pérennité de l'exploitation.

Au regard de l'intérêt général, la société vise à assurer le développement d'infrastructures qui desserviront le plus grand nombre (outil de cohésion), et non pas d'offrir une simple gamme étendue de programmes de télévision aux seules tranches de la population vivant au sein des agglomérations de l'île, et déjà abonnés à un service de télévision payant.

2) Description du projet

* Couvrir, dès la première année de construction, 2 sites majeurs au niveau de la population desservie :

- Le site de Saint-Denis (tête de réseau et émetteur principal) couvrant les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie et une partie de la Montagne.

- Le site de la Pointe des Galets au Port (avec un réémetteur) relié depuis Saint-Denis par fibre optique et couvrant les communes du Port, de la Possession et une partie de Saint-Paul.

* 18 mois après le début des travaux sur Saint-Denis

- Développement du réseau au Sud par le site réémetteur de Saint-Paul qui couvrira une partie de Saint-Paul, relié à la Pointe des Galets après 18 km de fibre optique.

* Au début de la deuxième année

- Construction du site réémetteur de Saint-Louis qui couvrira les communes des Avirons, l'Étang-Salé, le Tampon, Saint-Pierre, Entre-Deux, Saint-Louis, Petite-Île et Saint-Joseph.

- Construction du site de Saint-André, relié à Saint-Denis, après 28 km de fibre optique et qui couvrira les communes de Saint-André, Sainte-Suzanne et Bras-Panon.

II - Marché desservi

L'expérimentation s'applique à l'entité globale «Île de la Réunion» soit à terme 24 communes, environ 620 000 habitants (210 000 foyers). Compte tenu de l'insuffisance des offres audiovisuelles, un taux de pénétration de 30 % est prévu à la fin de la première année d'exploitation.

39

III - Plan de service proposé

Le bouquet de chaînes qui sera proposé dans un premier temps, sera sous réserve de l'accord du C.S.A. :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| 1 - R.F.O.R. 1 | 11 - Planète |
| 2 - R.F.O.R. 2 | 12 - Canal J. |
| 3 - Antenne Réunion | 13 - M.C.M. |
| 4 - Canal Réunion | 14 - La Cinquième/Arte |
| 5 - T.V.4 Réunion | 15 - Paris Première |
| 6 - M.6. | 16 - Série Club |
| 7 - T.V.5 | 17 - Odysée |
| 8 - L.C.I. | 18 - Festival |
| 9 - Eurosport | 19 - Educable |
| 10 - C.N.N. | 20 - Cinestar |

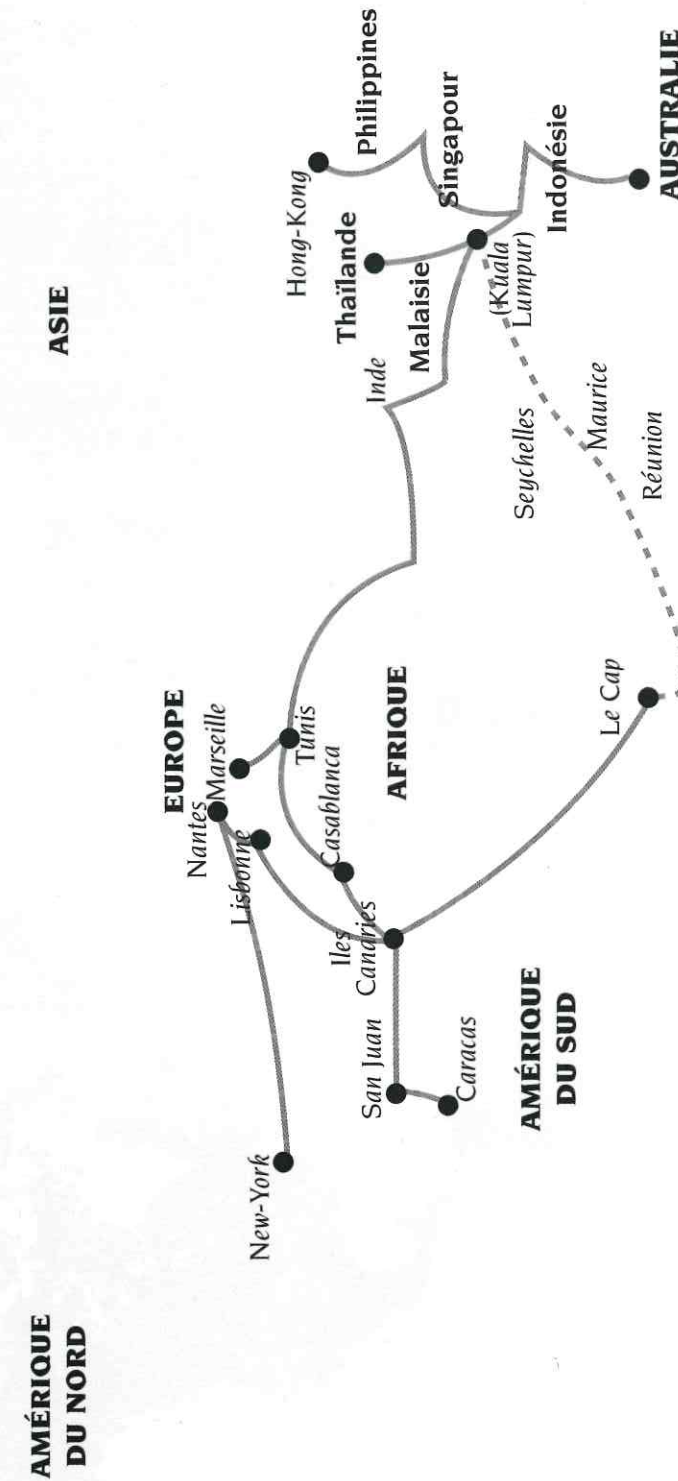
Ce plan de service est susceptible d'être modifié en fonction des désirs, du profil et des racines des Réunionnais et de l'évolution de chaînes sur le marché international.

IV - Tarification

- 1) Frais de raccordement HT : 500 F
(fournitures, pose d'antenne, raccordement téléviseur)
- 2) Abonnement mensuel HT : 125 F/mois
(19 chaînes, hors Cinestar)
- 3) Location du décodeur numérique : 40 F/mois
- 4) Caution pour la location du décodeur : 250 F

Annexe 6 SAFE

40 — 41



Câble

— Exemples de quelques câbles en fibre optique existant dans le monde
- - - Safe

Remerciements

Le C.E.S.R. tient à remercier vivement les nombreux lycéens qui ont répondu au questionnaire sur la télévision éducative ainsi que les personnalités suivantes pour leur précieuse collaboration :

- **Monsieur Bruno BERGER**, Directeur Régional de France Télécom
- **Monsieur Jean-Philippe BOULLERY**, Spécialiste en analyse et traitement d'enquêtes
- **Monsieur Michel CALMETTES**, Directeur du C.R.D.P.
- **Madame Marie-France DEBUIRE**, Représentante du Rectorat
- **Mademoiselle Coraline JONET**, Présidente du Conseil Général des Jeunes
- **Monsieur Polycarpe K/BIDY**, Président de T.V.Sud
- **Monsieur Serge LACOUR**, Responsable de T.V.4
- **Madame Sylvie LEMAIRE**, Ingénieur-Conseil à PROTEL
- **Monsieur Jean-Marie LOCHET**, Inspecteur Académique Régional
- **Monsieur Hakim MALAISE**, Enseignant
- **Monsieur Thierry MICHAUT**, Directeur d'antenne à Antenne Réunion
- **Madame Christine MOLINARI**, Présidente de l'U.R. P.E.E.P.
- **Monsieur Jean-Bernard MOURIER**, Directeur Régional de Canal + Réunion
- **Madame Joëlle NONET**, Affectée à « L'Observatoire des N.T.I.C. » à PROTEL
- **Monsieur Grégoire OLIVEREAU**, Secrétaire Général du C.T.R./C.S.A. de la Réunion et de Mayotte
- **Monsieur Richard PALMER**, Représentant de Câble Evasion
- **Monsieur Gora PATEL**, Directeur d'antenne de R.F.O.R.
- **Monsieur Jean-Louis PINEAU-MARESCAL**, Représentant de Câble Evasion
- **Monsieur Alain SUMAIRE**, P.D.G. de Câble Evasion

Liste des rapports du Conseil Economique et Social Régional

- Etude d'impact des primes régionales aux entreprises - Août 1989.
- La loi d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles - Décembre 1989.
- L'Université de la Réunion : les discours et la méthode - Août 1991.
- Le cadre de vie et l'environnement scolaire dans les collèges et les lycées - Avril 1992.
- L'organisation du secteur des fruits et des légumes frais à La Réunion : une urgence - Avril 1992.
- Les impôts locaux : changer les mentalités - Pour un meilleur produit et plus de justice fiscale - Juin 1992.
- L'accession au logement social à la Réunion : un système défaillant - Décembre 1992.
- Les conditions de vie des personnes âgées à la Réunion - Avril 1993.
- Le système d'information économique de la Réunion - Août 1993.
- La désertion de la restauration scolaire - Août 1993.
- L'enjeu démographique - Mars 1994.
- Contribution sur le projet de réformes législatives, réglementaires ou administratives en matière d'emploi, de formation, de logements sociaux, d'aménagement du territoire, de politique familiale et de fiscalité locale - Mars 1994.
- Le prix du kérosène : un enjeu décisif - Octobre 1994.
- Université de la Réunion - Les filières : incertitudes et espoir - Octobre 1994.
- Le dispositif d'aides aux études supérieures - Décembre 1994.
- L'intégration des personnes handicapées à la Réunion - Décembre 1994.
- Les déchets à la Réunion - Mai 1995.
- Démographie et politiques sociales Outre-Mer - Mai 1995.
- Budgets communaux : pour une maîtrise des dépenses de fonctionnement - Septembre 1995.
- L'impact économique de la restauration scolaire - Décembre 1995.
- L'harmonisation des interventions Département / Région à la Réunion - Octobre 1996.
- Les interventions de l'Union Européenne à la Réunion depuis le début des années 60 - Décembre 1996.
- Perspectives de développement de la pêche maritime à la Réunion - Décembre 1996.
- L'agriculture réunionnaise en fiches synthétiques - Mai 1997.
- La carte magnétique, un nouveau passeport pour l'école - Mai 1997.

Les rapports mentionnés ci-dessus ainsi que les avis du Conseil Economique et Social Régional sur saisine du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'Etat, ... sur différents documents d'orientation, de planification, de schéma, ... sont à votre disposition au C.E.S.R. ou peuvent vous être adressés sur simple demande.

